

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 25 septembre 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 septembre 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absent(e)s excusé(e)s : Elise RÉGENT

Pouvoirs : Elise RÉGENT donne pouvoir à Karine LORGEUX

Secrétaire de séance : Karine LORGEUX a été élue secrétaire de séance.

2025-09-25-01 Demande de subvention à Redon agglomération (Fonds de Concours 2023 et 2024)

M le Maire informe le Conseil municipal que la demande de Fonds de Concours 2023 à Redon agglomération, initialement prévu dans le cadre de la mise en place du terrain multisports, n'a pu être validée. Il propose de rediriger les demandes pour les années 2023 et 2024 sur les aménagements urbains programmés rue du puits, rues du Clos Bazin, rue de Crébonne et rue de Fontaine d'Y.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Etude de programmation urbaine	29 720 €		
QUARTA Etude topo	13 360 €	Autofinancement	111 916,11 €
MOE ARTELIA - phase AVP à OPC	16 162,50 €	Prêt bancaire	500 000 €
MOE Atelier 5 R Paysages	2 900 €	Subventions :	
MEDIALEX : Marché / publicité	299,39 €	CD56 : PST 2024	127 083,60 €
GINGER Diagnostic plaque/déflexion	10 700 €	CD56 : VAMU 2021	32 000 €
HDEO passage caméra EP + curage	7 374 €	Redon Agglo	
MORBIHAN Energies Effacement réseaux	87 320,80 €	FdC 2023	11 728,66 €
CHARIER Travaux	626 710,34 €	FdC 2024	11 728,66 €
TOTAL ESTIMATIF HT	794 547,03 €	TOTAL ESTIMATIF HT	794 547,03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides de Redon agglomération dans le cadre du dispositif « Fonds de Concours » pour les années 2023 et 2024 ;
- ✎ Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes ;
- ✎ Charge M. le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Karine LORGEUX

